



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026



DELIBERATION N° 2026.00040 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice: 60
↪ présents : 52
↪ représentés : 6

Date de convocation :
mercredi 28 janvier 2026

Secrétaire de séance :
Mme Céline GIRARD-RAFFIN

L'an deux mille vingt-six, le trois février à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN**.

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, M. Daniel SIMON
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN, M. Pascal PLISSONNEAU
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Christophe DAGUIZE, M. Michael NICOSIA
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Mathieu COENT, M. Pascal HASPOT, Mme Laurence DOMET-GRATTIERI
SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN,
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Lydie MAHE, Mme Gaëlle BENIZETHUAL, M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Jean-Luc SECHET, M. Jean-Luc GUYODO, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénohé PERONNO, Mme Hanane REBIHA, M. François BILLET, Mme Virginie BOUTET-CAILLE, M. Philippe CAILLAUD, Mme Magali FENECH
TRIGNAC : M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean-Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON,

Absents représentés :

PORNICHET : M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Nicole DESSAUVAGES donne pouvoir à Mme Frédérique MARTIN
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND
SAINT-NAZAIRE : Mme Emmanuelle BIZEUL donne pouvoir à M. Alain MANARA, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC donne pouvoir à M. Jean Luc GUYODO

Absents :

DONGES : Mme Magalie PIED, Mme Alice MARTIENNE

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Exercice 2026 - Budget primitif - Budget annexe Immobilier d'entreprises - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du mardi 3 février 2026

Commission : Commission Finances

Objet : Finances - Exercice 2026 - Budget primitif - Budget annexe Immobilier d'entreprises - Diverses dispositions à caractère financier - Approbation

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Le budget annexe Immobilier d'entreprises s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 750 965 €
- Section d'investissement : 2 188 536,46 €

I- Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 538K€ et concernent les charges supportées par la CARENE sur les bâtiments, intégrant une baisse prévisionnelle des coûts de l'énergie et des intérêts en lien avec l'échéancier de l'emprunt en cours. Les autres dépenses, soit 840 K€, concernent l'amortissement du patrimoine immobilier détenu.

Les recettes proviennent de la location de locaux pour 616 K€ ainsi que d'un apport du budget principal (750 K€).

Cette subvention sera ajustée en fonction des résultats 2025 et des réalisations 2026.

Une recette exceptionnelle est également inscrite au titre d'une indemnisation d'assurance (0,3M€).

II- Investissement

Le PIC 4 prévoit un volume d'investissement total de 14,6M€ sur ce budget.

Les crédits de paiements 2026 sont prévus à hauteur de 1,8 M€ :

AP	Libellé AP	AP 2022-2028	CP 2026
50	CIL ESBANSN	3 520 669	0
51	CAMPUS NUMERIQUE	3 885 929	200 000
52	SCHEMA PATRIMONIAL	7 192 235	1 631 536
		14 598 834	1 831 536

Pour mémoire, les opérations relatives à l'école des beaux-arts et la maison de l'entreprise ont été transférées sur le budget principal.

Les principales opérations 2026 concernent le campus numérique et le schéma patrimonial, intégrant les dépenses de gros entretien des bâtiments.

Ces dépenses sont financées par un emprunt d'équilibre à hauteur de 0,9 M€ avant intégration des résultats 2025.

La dette est constituée d'un unique emprunt dont le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est de 2,2 M€. Sa durée de vie résiduelle est de 12 ans et 10 mois.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « immobilier d'entreprises » tel qu'il est présenté, par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
- autoriser le Président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.

Le Président,
David SAMZUN



Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :

ADOpte A L'UNANIMITE

Votants : 52

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, sis 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, F-44041 Nantes Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut aussi être saisi, dans ce même délai, par l'application telerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.